

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL1036

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 36

A l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , dans sa rédaction résultant de la l'article 26 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.